



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/SBSTTA/1/1/Add.1
19 juin 1995

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Première réunion

Paris, 4-8 septembre 1995

Point 2.2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

1. Conformément à la décision 1/7 de la première réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique, la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques se tiendra à Paris au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, au 125 avenue de Suffren, du 4 au 8 septembre 1995.

2. Monsieur J.H. Seyani du Malawi, Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ouvrira la réunion à 10 heures le lundi 4 septembre 1995, dans la salle II. Une réunion des représentants désignés par les gouvernements pour siéger au sein du Bureau de l'Organe subsidiaire se tiendra le dimanche 3 septembre 1995.

2. Questions d'organisation

2.1 Election du Bureau

3. A sa première réunion, la Conférence des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique, conformément aux dispositions de l'article 26, paragraphe 3, de son règlement intérieur, en vertu duquel la Conférence des Parties contractantes doit élire le président de chaque organe subsidiaire, a élu Monsieur J.H. Seyani (Malawi), Président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques au titre de l'année 1995. La Conférence des Parties a également élu Monsieur P.J. Schei (Norvège), Président au titre de l'année 1996.

/...



United Nations
Environment
Programme

4. Lors de sa réunion d'organisation tenue à Nassau, aux Bahamas, le 9 décembre 1994, l'Organe subsidiaire a décidé que les membres du Bureau de sa première réunion seraient élus parmi les pays suivants:

Afrique	Malawi, Tunisie
Asie et Pacifique	Inde, Indonésie
Europe orientale	Hongrie, Kazakhstan
Amérique latine et Caraïbes	Brésil, Cuba
Europe occidentale et autres Etats	Australie, Italie

5. Il a également été convenu que Monsieur P.J. Schei (Norvège) participerait *ex officio* aux réunions du Bureau de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

6. De plus, il a été convenu que les pays désignés informeraient le Secrétariat, au plus tard le 25 février 1995, du nom de leur candidat respectif au Bureau.

7. Les noms des candidats suivants ont été reçus par le Secrétariat:

Australie	Monsieur Peter Bridgewater
Brésil	Monsieur Bráulio Ferreira de Souza Dias
Cuba	Monsieur Ricardo Herrera Peraza
Hongrie	Monsieur Gabor Nechay
Inde	Monsieur Madhav Gadgil
Indonésie	Madame Setijati Sastrapradja
Italie	Monsieur Francesco Mauro
Kazakhstan	Monsieur Isa Omarovich Baitulin
Tunisie	Madame Zeineb Belkhir

8. Lors de la réunion des candidats désignés au Bureau qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995, la candidature de Monsieur Peter Bridgewater a été recommandée au poste de Rapporteur.

9. Au titre du point 2.1 de l'ordre du jour provisoire et conformément à l'article 26, paragraphe 4, du règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties contractantes, la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques voudra bien procéder à l'élection des candidats désignés à son Bureau.

2.2 Adoption de l'ordre du jour

10. La première réunion des Parties contractantes a recommandé un ordre du jour provisoire pour la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui se trouve annexé à sa décision 1/7 (UNEP/CBD/COP/1/17, pages 64 et 65).

11. Au titre du point 2.2, la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait adopter formellement l'ordre du jour provisoire recommandé contenu dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/1.

2.3 Organisation des travaux

12. La réunion des candidats au Bureau qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995 a considéré que la question d'organisation des travaux de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques ne devrait pas préjuger la discussion devant avoir lieu au titre du point 3 sur le mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire. Pour la même raison, il a été proposé que tous les points de l'ordre du jour soient examinés en séance plénière. Compte tenu des contraintes de temps, un nombre réduit de groupes de contacts informels pourrait également être institué.

13. L'organisation des travaux suggérée, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/1/Add.2, a été préparée par le Secrétariat sur la base de telles considérations. Le Bureau présentera ultérieurement des détails quant à la mise sur pied des groupes de contacts informels.

3. **Questions relatives au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire**

14. La Conférence des Parties contractantes, à sa première réunion, a invité l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à considérer à sa première réunion son mode de fonctionnement en prenant dûment en considération toutes les vues exprimées sur cette question par la Conférence des Parties contractantes à sa première réunion et soumises au Secrétariat par écrit avant la fin de février 1995, ainsi que la nécessité de s'inspirer des structures institutionnelles analogues déjà en place.

15. Afin de faciliter la discussion sur cette question, le Secrétariat a préparé une note, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/2, qui reflète les vues exprimées par les gouvernements à la première réunion des Parties contractantes, les soumissions écrites reçues de la part des gouvernements et des organisations internationales, l'expérience d'autres structures appropriées, ainsi que les avis des candidats au Bureau lors de leur réunion qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995. Les soumissions écrites reçues par le Secrétariat sur cette question de la part des gouvernements et des organisations internationales sont contenues dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/Inf.1.

4. **Programme de travail de l'Organe subsidiaire pour 1995-1997**

16. A sa première réunion, la Conférence des Parties contractantes a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de préparer un projet de programme de travail à moyen terme (1995-1997), basé sur les priorités fixées dans le programme de travail de la Conférence des Parties contractantes et les dispositions de l'article 25, et de le soumettre à la Conférence des Parties à sa deuxième réunion (UNEP/CBD/COP/1/17, page 63).

17. En vue de faciliter la considération de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a préparé une note, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/3. Le programme de travail pour 1995 se compose des questions de substance contenues dans le projet d'ordre du jour provisoire recommandé par la Conférence des Parties contractantes pour la première réunion de l'Organe subsidiaire. Le programme de travail suggéré pour 1996-1997 s'articule autour des dispositions pertinentes de la Convention, et en particulier son article 25, le programme de travail à moyen terme de la Conférence des Parties contractantes (UNEP/CBD/COP/1/17, pages 72 à 76), ainsi que les orientations fournies par les candidats au Bureau lors de la réunion qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995.

5. Questions sur lesquelles l'Organe subsidiaire doit donner son avis avant la deuxième réunion de la Conférence des Parties

5.1.1 Etude des différents moyens qui permettraient à la Conférence des Parties de commencer l'étude des éléments constitutifs de la diversité biologique, en particulier de ceux qui sont menacés, et détermination des mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la Convention (question prioritaire)

18. Le Secrétariat a préparé une note, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/4, de nature à permettre la discussion de cette question. Elle fournit un cadre possible et des options d'actions qui pourraient être entreprises sous l'égide de la Convention.

5.3.1 Moyens de promouvoir le transfert et la mise au point de technologies, et de faciliter l'accès à ces technologies, comme prévu aux articles 16 et 18 de la Convention (question prioritaire)

19. Le Secrétariat a préparé une note, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/5, qui puise dans l'expérience pratique d'un certain nombre d'institutions internationales, telles que le Centre international de l'agriculture tropicale (CIAT) et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCGRI). La note suggère des approches possibles pour renforcer les interactions entre les institutions appropriées en vue de l'établissement d'arrangements de partenariat entre les Parties. Elle contient aussi certaines suggestions sur la manière avec laquelle le Centre d'échange d'informations devant être établi sous l'égide de la Convention, conformément à l'article 18, paragraphe 3, pourrait faciliter l'accès et le transfert des technologies.

20. En examinant ce point de l'ordre du jour, la réunion devrait également se référer aux informations contenues dans la section sur l'identification des technologies de pointe et leur transfert, contenue dans la note préparée par le Secrétariat sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière (document UNEP/CBD/SBSTTA/1/8).

5.5.1 Indiquer les types de renseignements scientifiques et techniques qui devraient figurer dans les rapports nationaux sur les mesures prises pour appliquer les dispositions de la Convention, et leur efficacité pour ce qui est de tendre à la réalisation des objectifs de la Convention (question prioritaire)

21. L'article 26 de la Convention dispose que "chaque Partie contractante présente à la Conférence des Parties un rapport sur les dispositions qu'elle a adoptées pour appliquer la présente Convention et la mesure dans laquelle elles ont permis d'assurer la réalisation des objectifs qui y sont énoncés".

22. Selon les dispositions de l'article 23, paragraphe 4 (a) de la Convention, qui dispose que la Conférence des Parties contractantes "établit la forme et la fréquence de la communication des renseignements à présenter conformément à l'article 26 et examine ces renseignements ainsi que les rapports présentés par tout organe subsidiaire", la Conférence des Parties contractantes à sa première réunion a décidé, en adoptant sa décision 1/9 sur son programme de travail à moyen terme, d'examiner à sa deuxième réunion, la question des rapports des Parties et l'intervalle de leur soumission. Elle a demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, à sa première réunion, de recommander quel genre d'informations scientifiques et techniques devraient être contenues dans les rapports nationaux sur les mesures adoptées pour la mise en oeuvre des dispositions de la Convention et leur efficacité en vue d'atteindre les objectifs de la Convention.

23. Le Secrétariat a préparé une note contenant des types possibles d'informations scientifiques et techniques qui pourraient être incluses dans les rapports nationaux des Parties contractantes (document UNEP/CBD/SBSTTA/1/6).

5.5.2 Etudier la manière dont la Convention sur la diversité biologique pourrait contribuer aux préparatifs de la Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui se tiendra en 1996

24. A sa première réunion, la Conférence des Parties contractantes a demandé à la première réunion de l'Organe subsidiaire de considérer la façon dont la Convention sur la diversité biologique pourrait contribuer à la préparation de la Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui se tiendra en 1996.

25. Le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à préparer un document de base sur cette question qui se trouve contenu dans l'annexe au document UNEP/CBD/SBSTTA/1/7.

5.5.3 Fournir des avis sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique côtière et marine (en tenant compte également des autres dispositions du paragraphe 2 de l'article 25) (question prioritaire)

26. Le Secrétariat a préparé une note, contenue dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/8, dans laquelle est présenté un aperçu global de la diversité biologique marine et côtières, y compris la diversité biologique marine en haute mer, ainsi que les effets des types de mesures entreprises pour conserver et utiliser de manière durable les ressources biologiques marines et côtières. Elle identifie les technologies et les connaissances relatives à la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières, tout en se référant aux principaux instruments juridiques appropriés. Elle suggère enfin des stratégies et des options d'actions sous l'égide de la Convention.

6. Projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire

27. Le Secrétariat a préparé un projet provisoire de l'ordre du jour de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire, contenu dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/9, basé sur les éléments suggérés pour le programme de travail à moyen terme de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (document UNEP/CBD/SBSTTA/1/3).

7. Dates et lieu de la deuxième réunion

28. Conformément aux dispositions pertinentes du règlement intérieur pour les réunions de la Conférence des Parties contractantes, la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devra décider des dates et du lieu de sa deuxième réunion. Le Secrétariat a préparé le document UNEP/CBD/SBSTTA/1/10 qui reflète l'examen de cette question par les candidats au Bureau lors de sa réunion qui s'est tenue à Genève les 6 et 7 juin 1995. A supposer que la troisième réunion de la Conférence des Parties contractantes se tienne, en 1996, à la même période que sa deuxième réunion, la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire pourrait se tenir du 2 au 6 septembre 1996.

29. Les gouvernements et les organisations qui seraient intéressés par l'accueil de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire sont invités à considérer leur offre à l'avance afin qu'une proposition

/...

puisse être examinée lors de la réunion. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques devrait être guidé sur cette question par les dispositions de l'article 3 du règlement intérieur qui dispose que "les réunions de la Conférence des Parties ont lieu au siège du Secrétariat à moins qu'elle n'en décide autrement ou que d'autres arrangements appropriés ne soient pris par le Secrétariat en consultation avec les Parties". Il doit être rappelé que l'article 26, paragraphe 5, du règlement intérieur des réunions des Parties contractantes dispose que "à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement, le présent règlement s'applique *mutatis mutandis* aux travaux des organes subsidiaires".

8. Questions diverses

30. La réunion pourrait considérer toute autre question proposée à la discussion et acceptée.

9. Adoption du rapport

31. La réunion considérera et adoptera son rapport.

10. Clôture de la réunion

32. La réunion clôturera ses travaux le vendredi 8 septembre 1995, à 18 heures.

.....

Annexe

DOCUMENTS DE LA PREMIERE REUNION
DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

<u>Symbole</u>	<u>Titre</u>
UNEP/CBD/SBSTTA/1/1	Ordre du jour provisoire
UNEP/CBD/SBSTTA/1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté
UNEP/CBD/SBSTTA/1/1/Add.2	Organisation provisoire des travaux
UNEP/CBD/SBSTTA/1/2	Questions relatives au mode de fonctionnement de l'Organe subsidiaire
UNEP/CBD/SBSTTA/1/3	Programme de travail de l'Organe subsidiaire
UNEP/CBD/SBSTTA/1/4	Etude des différents moyens qui permettraient à la Conférence des Parties de commencer l'étude des éléments constitutifs de la diversité biologique, en particulier de ceux qui sont menacés, et détermination des mesures qui pourraient être prises dans le cadre de la Convention (question prioritaire)
UNEP/CBD/SBSTTA/1/5	Moyens de promouvoir le transfert et la mise au point de technologies, et de faciliter l'accès à ces technologies, comme prévu aux articles 16 et 18 de la Convention (question prioritaire)
UNEP/CBD/SBSTTA/1/6	Types de renseignements scientifiques et techniques qui devraient figurer dans les rapports nationaux des Parties contractantes
UNEP/CBD/SBSTTA/1/7	Contribution aux préparatifs de la Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui se tiendra en 1996
UNEP/CBD/SBSTTA/1/8	Aspects scientifiques, techniques et technologiques de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique côtière et marine
UNEP/CBD/SBSTTA/1/9	Projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire
UNEP/CBD/SBSTTA/1/10	Dates et lieu de la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire
UNEP/CBD/SBSTTA/1/Inf.1	Written submissions by Governments and international organizations on the <i>modus operandi</i> of SBSTTA

